



CGLU
Commission

Inclusion Sociale,
Démocratie Participative
et Droits Humains



UCLG
CGLU

2019

PLAN D'ACTION

« La voix commune des gouvernements locaux et régionaux de CGLU en matière d'inclusion sociale, de démocratie participative et de droits humains, pour réaliser le droit à la ville »



TABLE DES MATIÈRES

00

Ce document présente les priorités de la **Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU** en 2019. Les pouvoirs locaux intéressés sont invités à envoyer leurs propositions (organiser une réunion, partager une pratique, rejoindre des actions de plaidoyer) au **Secrétariat exécutif (cisdp1@uclg.org)**

Page 3

01 PRÉSENTATION

Page 4

02 STRATÉGIE 2018/19 : CE QUI CHANGE

Page 5

03 AXES THÉMATIQUES ET PROGRAMME D'ACTIVITÉS

CO-CRÉER LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DES VILLES POUR LES DROITS HUMAINS

DROIT À LA VILLE : PLAIDER POUR LA JUSTICE SPATIALE ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

DÉFENDRE LE DROIT AU LOGEMENT : CONSOLIDER LES RÉALISATIONS DE LA VAGUE D'ACTION

MIGRATIONS, DIVERSITÉ, DROITS HUMAINS ET DROIT À LA VILLE

Page 11

04 FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU RÉSEAU

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES VILLES LES PLUS ACTIVES DE LA COMMISSION

AMPLIFIER LES ÉCHANGES ENTRE LES MEMBRES

RELANCER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS ACADEMIQUES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

LE « PULSE » : DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX VILLES ET RELANCER LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE

RÉFORME DU SITE WEB ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

PRÉSENTATION 01

3

Depuis 2005 la **Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU** met en réseau des pouvoirs locaux qui agissent pour promouvoir des villes plus inclusives, plus démocratiques, plus justes et plus durables. A travers l'échange d'expériences, d'analyses et de constructions de positions communes, ils cherchent à renforcer leur « agir local » et contribuent à faire sens sur les défis de la planète urbaine.

A l'heure actuelle se sont environ 100 pouvoirs locaux qui sont connectés. Cependant, compte tenu la nature ouverte du réseau, le nombre de municipalités qui ont participé et participent encore à cet échange est beaucoup plus large.

Au Congrès de Bogotá (2016), l'engagement de la Commission a contribué à ce que CGLU ait placé « **le droit à la ville** » au centre de son plan d'action en tant que pierre angulaire d'un « contrat social » renouvelé au niveau local entre les citoyens et les gouvernements locaux. Le droit à la ville replace, en ces temps de mutations urbaines, l'épanouissement individuel et collectif des citoyens au cœur du projet de territoire.

« Les inégalités croissantes créent de nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion. Les gouvernements locaux et régionaux doivent tous les jours lutter contre l'exclusion socio-spatiale, faire la promotion de la justice sociale, favoriser l'intégration des migrants, lutter contre la violence urbaine et la discrimination, tout en protégeant les droits sociaux, afin d'assurer la prospérité et le bien-être de toutes et tous »

L'Engagement de Bogotá de CGLU place le droit à la ville au centre de la gouvernance urbaine et territoriale (2016)

L'approche locale par les **droits humains** est, elle, incarnée et portée par deux documents de référence de la Commission; la Charte européenne des Droits de l'Homme dans la ville et la Charte-Agenda mondiale des droits humains dans la cité. Enfin, une place importante est accordée à la défense et promotion de l'**inclusion sociale et de la démocratie participative**.

Cet effort vise à partager l'expérience des pouvoirs locaux qui, par le droit à la ville et les droits humains, entendent répondre aux défis les plus urgents de notre époque urbaine : accroissement des inégalités, discrimination, destruction et privatisation des communs, ségrégation sociale et spatiale.

La stratégie de la Commission est basée sur les axes suivants :

01 Soutenir et valoriser les initiatives des membres qui agissent dans le sens de la réalisation du droit à la ville et des droits humains, en favorisant la génération et la diffusion collective de savoirs au service des villes et des territoires en tant que biens communs;

02 **Consolider et étendre y expandir** le réseau de villes pour le droit à la ville et les droits humains afin de renforcer le message et identifier des engagements partagés par les pouvoirs locaux;

03 **Défendre** le droit à la ville et les droits humains dans les espaces de débat entre pouvoirs locaux : à travers la participation des pouvoirs locaux du réseau à CGLU mais également auprès des agences internationales et des organes des Nations Unies pour une plus grande reconnaissance du rôle et des engagements des pouvoirs locaux.

04 **Développer** de nouvelles alliances avec les différents acteurs de la société civile (Plateforme globale du Droit à la Ville), des acteurs internationaux (Rapporteurs spéciaux de l'ONU, HCDH) et académiques (Université de Coimbra, Institut Raoul Wallenberg, CIDOB).

Ces dynamiques cherchent à favoriser le dialogue et échange d'expériences entre les pouvoirs locaux, identifier des enjeux communs et des axes de coopération possibles. Il s'agit de «co-construire » le réseau en nourrissant, à partir des expériences locales, la stratégie de plaidoyer tout en permettant un espace d'inspiration par la mise en place de politiques locales au service du bien commun de tous.

STRATÉGIE 2018/19 : CE QUI CHANGE 02

Depuis deux ans la Commission s'est engagée dans les **vagues d'action promues par CGLU** sur le logement et les migrations. Après la construction d'un plaidoyer fort défendant le **droit au logement et une approche de la migration** par la défense de l'universalité des droits, la Commission se centrera sur deux priorités concernant ces deux enjeux : continuer de fédérer des villes autour des plaidoyers élaborés ces dernières années et alimenter les débats sur la mise en œuvre (Déclaration pour le droit au logement, le Shift, Pacte Global sur les migrations, Nouvel Agenda urbain) , à partir de la voix des pouvoirs locaux et des pratiques locales existantes et/ou en cours de développement.

L'année 2019 marque l'entrée dans les **nouvelles vagues d'action de CGLU**. Choisies à l'occasion de la Retraite de CGLU en février 2019, elles déterminent pour les deux années à venir plusieurs grandes priorités politiques, pour lesquelles les différentes sections et réseaux de CGLU devront proposer des actions coordonnées. La Commission entend apporter sa contribution à ces vagues d'action à partir **des débats qu'elle porte sur le droit à la ville et les droits humains**.

La Commission s'attachera à réaffirmer ses messages sur l'approche par les droits humains et le droit à la ville au sein des cadres définis par les agendas internationaux (**Agenda 2030**) et dans les rapports produits par le **Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU** (HCDH). Les liens à développer entre ces différentes notions et agendas constitueront un axe de travail important de cette année.

AXES THÉMATIQUES ET PROGRAMME D'ACTIVITÉS

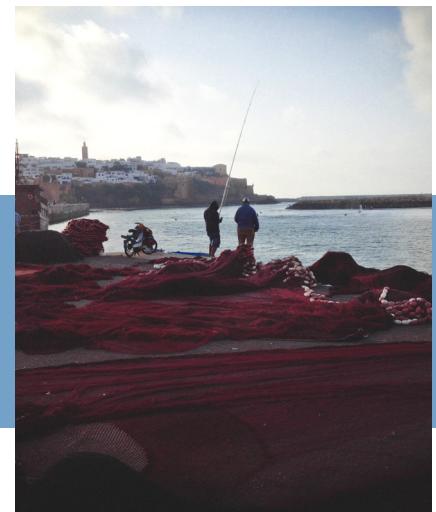
03

CO-CRÉER LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DES VILLES POUR LES DROITS HUMAINS

5

A l'occasion de l'anniversaire des 70 ans de la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**, des vingt ans du lancement du processus autour de la **Charte Européenne des droits de l'Homme dans la ville** et de la **Charte Asiatique pour les Droits Humains**, et de la célébration ce 2018 du **Forum international des Villes pour les droits humains** de Gwangju, de la conférence **Viena +25** et de la conférence internationale des **Villes pour les droits de Barcelone**, de nombreux pouvoirs locaux ont réaffirmé **leur intérêt pour le mouvement des villes pour les droits humains** et ont exprimé une volonté commune de travailler à la consolidation de ce mouvement (voir rapport annuel 2018).

En 2019, la Commission essayera de venir en appui aux pouvoirs locaux qui la sollicite pour réaffirmer et construire un plaidoyer international autour du mouvement des villes pour les droits, **en vue du Congrès mondial de CGLU** (Durban - eThekewini, 18-22 novembre 2019).



Face aux logiques de compétitivité et d'attractivité économique comme financière, mais aussi de la montée du racisme, de la xénophobie, de la discrimination de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, des pouvoirs locaux à travers le monde souhaitent en effet défendre l'idée que leur rayonnement peut se faire à partir de leurs engagements en faveur des droits humains et des pratiques démocratiques.

Ce travail s'inscrit également dans les relations partenariales tissées depuis plusieurs années avec le **Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme** et comme une nouvelle étape de la reconnaissance du rôle des pouvoirs locaux dans la protection et promotion des droits.

Les principaux enjeux

Faire la démonstration que les droits humains, souvent perçus dans leur dimension internationale, se déclinent mais aussi se gagent à l'échelle locale et sont une réponse pertinente pour œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des habitants, pour réaliser l'idée d'une citoyenneté à part entière et pour mieux vivre ensemble. De nombreuses politiques locales contribuent concrètement à la mise en œuvre des droits humains

« Reconnaissant qu'une ville des droits humains est un processus ouvert et participatif où tous les acteurs sont engagés dans le processus de mise en place et la prise de décisions pour l'amélioration de la qualité de vie dans le contexte urbain, ainsi qu'un cadre pour cultiver une ville inclusive et équitable, basée sur des principes de droits humains »

Principes directeurs de Gwangju pour une ville des droits humains (2014)

Amplifier la diversité des champs d'actions (démocratie participative, inclusion des migrants, lutte contre les discriminations, droit au logement) dans l'ambition de développer de plus en plus une approche globale et transversale des droits humains à l'échelle locale

Contribuer à la reconnaissance des « Villes pour les droits humains » et les mettre en lien à l'échelle internationale.

Actions prévues

- 01** **Co-organisation et appui** à diverses réunions régionales (Europe, Amérique, Asie, Afrique) sur le thème « pouvoir locaux et droits humains »
- 02** **Organisation** de contributions au rapport de la HCDH sur la « Reconnaissance du rôle des pouvoirs locaux dans la promotion et protection des droits de l'Homme »
- 03** **Diffuser et communiquer** sur l'action des pouvoirs locaux et promouvoir les messages des réseaux régionaux existants (ADN21, INFID, NHRCA, Fearless cities)
- 04** **Organiser** une réunion des membres de la Commission à l'occasion du Forum international des Villes pour les droits humain sur le thème « Droit à la ville et droits humains » et organisation d'une délégation de villes au Forum
- 05** **Proposer** que le Conseil politique du Droit à la ville de Durban - eThekwini (Congrès mondial) porte sur les Villes pour les droits humains et organiser un espace « Hub des Villes pour les Droits humains » pour le débat et la coopération
- 06** **Soutenir** les initiatives des gouvernements locaux de la Commission dans le domaine du droit à la paix et de la défense d'agendas pacifistes
- 07** **Promouvoir** à promouvoir les différents documents (Charte mondiale pour les droits humains dans la cité, Charte Européenne pour les droits de l'homme dans la ville, Déclaration de Gwangju de 2011...)

DROIT À LA VILLE : PLAIDER POUR LA JUSTICE SPATIALE ET LA DÉMOCRATIE LOCALE

Valorisé par CGLU en 2016, le **droit à la ville** constitue depuis plusieurs années une approche à la fois pertinente pour analyser les défis liés au développement urbain (gentrification et financiarisation du logement, inégalités territoriales, criminalisation des secteurs informels) et fertile pour proposer des pistes d'action concrètes (coopératives de logement, pôles de coopération territoriale, économie sociale et solidaire).

A travers le droit à la ville, les pouvoirs locaux de la Commission réaffirment leur volonté de mettre les besoins des habitants au cœur de la production de la ville et d'explorer de nouvelles pistes d'action à fort potentiel en termes de transformation sociétale : « **un autre monde est possible et il commence dans la ville !** ». Le droit à la ville est une façon de fédérer une diversité d'acteurs, en particulier ceux issus de la société civile organisée et non organisée, autour d'objectifs communs pour des villes plus justes et plus démocratiques.

7

Le droit à la ville est également un moyen de nourrir les débats pour **renouveler et construire l'approche des droits humains au niveau local**. A l'approche individuelle des droits humains, le droit à la ville apporte une complémentarité par une analyse des processus et de leurs liens entre échelle locale et globale.



Les principaux enjeux

Construire et porter le débat autour des **inégalités territoriales et spatiales** : promouvoir des aires métropolitaines solidaires et inclusives (rapport entre les centres/périphéries), mais aussi porter la voix des villes intermédiaires et des territoires ruraux fortement impactées par les processus de polarisation de l'urbanisation

Consolider et poursuivre le développement des pratiques de **démocratie participative et de la participation citoyenne**, comme vecteur du droit à la ville et de protection des droits humains

Actions prévues

- 01** **Soutien et participation** à la 19e conférence de l'OIDP (Iztapalapa, Mexico) sur « les apports de la démocratie participative dans l'exercice du droit à la ville »
- 02** **Co-organisation** d'une conférence en préparation des Jeux Olympiques de 2024 : « Rencontres pour des Jeux inclusifs et solidaires » portée par la co-présidence de Plaine Commune et de la Seine-Saint-Denis
- 03** **Diffusion et valorisation** au projet SPATIAL porté par l'Université de Coimbra et dix villes européennes. Cette recherche-action vise à trouver des solutions innovantes pour des villes inclusives et durables
- 04** **Contribution** au rdu rapport LAVUE sur les « Métropoles compétitives et horizons de justice spatiale »
- 05** **Diffusion et valorisation** du rapport LAVUE sur les « Métropoles compétitives et horizons de justice spatiale
- 06** **Participation** de la Commission à l'organisation de la conférence du FALP
- 07** **Soutien** les initiatives des pouvoirs locaux de la Commission dans la défense des biens communs urbains et de la gestion publique des services de base tels que l'eau
- 08** **Articulation** des processus de plaidoyer politique international en faveur du droit à la ville avec la Plateforme mondiale pour le droit à la ville

DÉFENDRE LE DROIT AU LOGEMENT : CONSOLIDER LES RÉALISATIONS DE LA VAGUE D'ACTION

La Commission a joué un rôle clé dans le lancement et l'engagement de CGLU dans **une vague d'action sur le droit au logement** (2016-2018). La collaboration étroite avec la rapporteuse spéciale des Nations Unies, Leilani Farha a permis un travail conjoint autour de la campagne The Shift et la reconnaissance du droit au logement comme un droit humain fondamental. L'une des principales réalisations a été l'élaboration de la Déclaration sur le Droit au logement et le Droit à la ville – première initiative mondiale sur cet enjeu— signée par près d'une quarantaine de collectivités locales des différents continents, pour dénoncer notamment la financiarisation du logement et de ses conséquences pour les habitants.

Document politique clé (2018)

« Villes pour le logement convenable : Déclaration Municipaliste des gouvernements locaux pour le droit au logement et le droit à la ville »

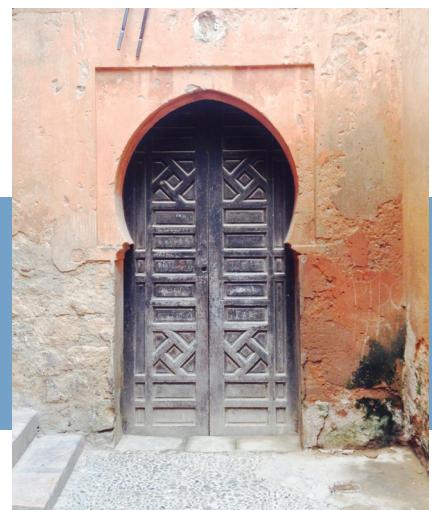
La vague d'action de CGLU étant arrivée à sa fin, la **Commission continuera de porter les enjeux du droit au logement** à travers son soutien à la Communauté de pratiques sur le logement de CGLU d'une part et en continuant de mobiliser les pouvoirs locaux autour de la Déclaration pour le logement

Les principaux enjeux

Continuer de fédérer des villes qui souhaitent travailler sur la question du logement et la collaboration avec la rapporteuse spéciale au droit au logement

8

Donner de la visibilité aux actions menées par les pouvoirs locaux et alimenter les débats sur **la mise en œuvre du droit au logement**



Actions prévues

01 **Participation** active des membres de la Commission aux prochaines rencontres de la Communauté de pratiques sur le logement et soutien sur les contenus

02 **Organisation** des contributions des pouvoirs locaux au prochain rapport annuel de la Rapporteuse spéciale au droit au logement

03 **Valorisation** des prises d'initiatives des villes sur la question du logement (événements, rencontres, action politique etc.)

04 **Invitation** de plusieurs villes à une rencontre organisée par le réseau DESC, la rapporteuse spéciale et la Commission à la prochaine session de la Commission de la Condition de la Femme (ONU Femmes)

05 **Donner suivi** aux initiatives de la société civile et des partenaires dans le domaine de la production sociale de l'habitat, de l'amélioration des quartiers...

MIGRATIONS, DIVERSITÉ, DROITS HUMAINS ET DROIT À LA VILLE

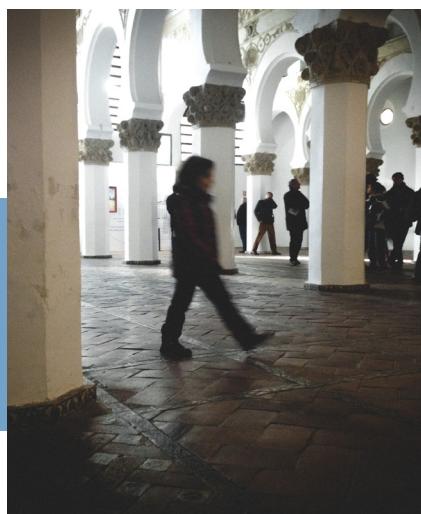
Alors que le **Pacte global sur les Migration** a été adopté en décembre dernier et que les pouvoirs locaux ont rencontré des difficultés pour faire entendre leur voix sur la nécessité d'une gouvernance mondiale à plusieurs niveaux, la Commission continuera de s'impliquer dans les espaces de CGLU pour **défendre l'universalité des droits humains des migrants**.

9

La Commission cherchera à **valoriser les politiques d'inclusion et d'accueil** dans lesquelles se sont engagées de nombreuses villes à travers le monde : citoyenneté locale, quartiers inclusifs, lutte contre le sans-abrisme, non-discrimination dans l'accès aux services publics ou encore inclusion économique des migrants.

Les principaux enjeux

Continuer de plaider pour défendre une approche fondée sur les droits humains et respectueuse des droits des migrants et **soutenir les pouvoirs locaux qui s'engagent** pour l'accueil et l'inclusion des migrants



Actions prévues

- 01** **Participation** à la phase II du projet MC2CM (Migration City-to-city in the Mediterranean) par la co-organisation de plusieurs évènements (ateliers, webinars, échanges entre paires, appel à projets)
- 02** **Co-organisation** d'un temps de rencontre sur l'accueil des migrants à l'occasion de la Biennale de la ville de Grenoble
- 03** **Suivi** des actualités de la mise en œuvre du Pacte global pour la migration

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DU RÉSEAU

04

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES VILLES LES PLUS ACTIVES DE LA COMMISSION

La Commission a fait le choix d'être **le plus ouverte possible** et de permettre à l'ensemble des pouvoirs locaux à travers le monde de rejoindre le réseau : absence de critères d'entrée (nombre d'habitants ou ressources financières), adhésion au réseau gratuite, proposition ouverte des membres sur des sujets à travailler en lien avec les grandes thématiques de la Commission, participation libre aux différents événements. Cette souplesse porte ses fruits et a permis à la Commission d'être réactive et à l'écoute de l'évolution des priorités des pouvoirs locaux. Néanmoins, elle rend aussi peu lisible la mobilisation et l'implication des différentes villes au fil des années pourtant essentielles au maintien de l'activité de la Commission. La Commission souhaite ainsi être toujours plus et mieux à disposition de la prise d'initiatives des pouvoirs locaux membres.

10

Actions prévues

- 01** En dehors des membres de la co-présidence, proposer un rôle (à définir) aux villes les plus actives et aux villes qui soutiennent financièrement la Commission
- 02** Incorporer ces villes dans l'organigramme de la Commission
- 03** Développer les conventionnements avec les villes autour d'axes de travail précis en lien avec leurs priorités



AMPLIFIER LES ÉCHANGES ENTRE LES MEMBRES

Au cours de l'année 2018, plusieurs visites ont été réalisées entre les membres de la Commission (délégation de 5 villes à Gwangju, délégation de 3 collectivités françaises à Granollers, délégation de Gwangju à Barcelone). Forte des retours d'expérience extrêmement enrichissants à l'issue de ces échanges, la Commission souhaite faciliter davantage les rencontres entre les villes du réseau.

Actions prévues

01 Organisation de visites de terrain et de session d'échanges entre les villes, soit autour d'une expérience précise (égalité Femmes-Hommes, droit au logement, jeux olympiques etc.) pour mieux comprendre la façon de travailler d'un autre pouvoir local et développer des partenariats plus étroits

RELANCER LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS ACADEMIQUES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La construction du dialogue avec les acteurs issus de la Recherche et de la société civile organisée est une des caractéristiques historiques du fonctionnement de la Commission, qui a toujours soutenu l'importance d'échanger ensemble, avec les pouvoirs locaux.

11

Actions prévues

01 Relancer le « Pôle connaissances » et l'Observatoire des villes inclusives

02 Identifier des collaborations possibles avec des projets issus du secteur de la Recherche ou de la société civile organisée

LE « PULSE » : DONNER DE LA VISIBILITÉ AUX VILLES ET RELANCER LE PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Le partage de pratiques et d'initiatives représente souvent le point de départ pour que les pouvoirs locaux participent aux débats de la Commission. En apportant leurs actions, savoirs faire et visions locales au réseau, les membres co-créent des connaissances et s'informent de leurs expériences. Les processus de dialogue et de plaidoyer que la Commission mène auprès de la communauté internationale sont fondées aussi sur les remontées d'expérience des villes. Une stratégie pour donner plus visibilité aux initiatives des membres a été renforcée par la réalisation depuis 2017 d'entretiens sur les initiatives de ses membres, en complément des articles consacrés aux actualités de la Commission. Pour la période à venir, l'objectif est d'une part de renforcer cette approche en amplifiant et élargissant la cible des entretiens et d'autre part, de développer des articles « focus », qui expliquent des politiques locales concrètes afin d'améliorer la stratégie de communication.



Actions prévues

- 01** Réaliser des « focus » et des entretiens sur les initiatives des membres en lien avec les axes stratégiques du plan d'action et les publier dans la section « Pulse »
- 02** Identifier les centres d'intérêt des membres et partenaires de la Commission afin de diffuser le contenu « Pulse »

RÉFORME DU SITE WEB ET DES OUTILS DE COMMUNICATION

12

En 2018, le trafic sur le site Web de la Commission a fortement augmenté : le nombre de visites par an a presque doublé, avec une croissance de 160% au cours du dernier trimestre. Cette tendance reflète la visibilité acquise récemment par la Commission, avec une capacité à générer un impact qui s'étend à un public plus large, notamment grâce aux efforts réalisés pour maintenir une forte activité sur les réseaux sociaux et enrichir le contenu du site web.

Actions prévues

- 01** Achever la restructuration du site Web et proposer une nouvelle identité visuelle
- 02** Améliorer la présence des travaux et des messages politiques de la Commission dans d'autres espaces en ligne (Wikipedia, forums de discussion, médias)
- 03** Consolider les mécanismes de communication et améliorer l'information aux membres (articles, newsletter, circulaires)

Communication

www.uclg-cisdp.org (web)
[@uclg_cisdp](https://twitter.com/uclg_cisdp) (Twitter)
[@uclgcisdp](https://facebook.com/uclgcisdp) (Facebook)
cisdp1@uclg.org (S'inscrire à la newsletter ou recevoir plus d'informations sur la Commission)

Coprésidence et partenaires de la Commission



